https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/OANR5I 150F32219

## 15ème legislature

Question N°: 32219	De M. Fabien Gouttefarde (La République en Marche - Eure)				Question écrite	
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères				Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères		
Rubrique >action humanitaire		Tête d'analyse >Épidémie de covid-19 dans la bande de Gaza et aide humanitaire		Analyse > Épidémie de covid Gaza et aide humanitaire.	-19 dans la bande de	
Question publiée au JO le : 22/09/2020						

Réponse publiée au JO le : 16/02/2021 page : 1433

Date de renouvellement : 02/02/2021

## Texte de la question

M. Fabien Gouttefarde alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation sanitaire dans la bande de Gaza liée à l'épidémie mondiale de covid-19. En effet, à la date du 14 septembre 2020, la bande de Gaza comptait, selon les chiffres officiels, 1 927 cas et 15 morts tandis qu'ils étaient de 243 cas locaux confirmés, non venus de l'extérieur de la bande, et 4 morts le lundi 24 août 2020. La situation politico-militaire dans laquelle survivent les populations les plus vulnérables de la bande de Gaza laisse craindre de graves conséquences si le développement de l'épidémie devait ne pas y être maîtrisé. La stratégie humanitaire de la France et sa tradition humaniste et universaliste l'honorent et l'engagent. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères la met en œuvre pour venir en aide aux populations locales qui subissent des catastrophes naturelles ou encore des conflits armés. Le centre de crise et de soutien a d'ailleurs mandat pour l'aide d'urgence humanitaire et accompagne les premières étapes de sortie de crise en soutenant les opérations d'ONG déployant des programmes d'aide locaux. Aussi, il l'interroge sur les mesures d'aide d'urgence qu'il envisage de mettre en œuvre pour contenir la propagation de l'épidémie de covid-19 dans la bande de Gaza et venir en aide sanitaire aux populations de ce territoire qui n'ont pas accès aux mesures de protection et de soins, afin d'éviter qu'une crise sanitaire ne s'ajoute à la crise politico-militaire qui accable déjà les Gazaouis.

## Texte de la réponse

La crise sanitaire actuelle aggrave les besoins humanitaires des 1,9 million de personnes - dont 1,4 million de réfugiés qui subissent une crise humanitaire structurelle en raison du blocus israélien terrestre, qui dure depuis quatorze ans et entrave l'acheminement des marchandises et de l'aide humanitaire dont dépend une large partie de la population (santé, éducation, aide alimentaire). Ces difficultés sont exacerbées par une situation sécuritaire particulièrement instable, avec des incidents récurrents de violence opposant Israéliens et Palestiniens. L'épidémie de la Covid-19 dans la région a rendu les conditions de déplacement des personnes et d'accès aux populations encore plus compliquées (fermeture du point de passage d'Erez, contrôlé par Israël depuis le 12 mars 2020, pour la plupart des titulaires de permis et mise en quarantaine obligatoire dans des installations désignées à Gaza). Cette situation a de graves répercussions sur les infrastructures essentielles, comme l'approvisionnement en électricité (les habitants de Gaza ne disposent que de 4 heures d'électricité par jour environ, notamment à la suite de la fermeture de la centrale électrique de Gaza le 18 août) ou le traitement des eaux usées. L'accès à l'eau potable reste également difficile. La lutte contre la pandémie est d'autant plus difficile que l'accès à l'eau est limité (près de 97%

ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvn/15/questions/OANR5I.150F32219

## ASSEMBLÉE NATIONALE

des eaux souterraines de Gaza sont impropres à la consommation). Selon les dernières informations de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), au 3 septembre, la bande de Gaza comptabilisait 581 cas de Covid-19 depuis mars 2020, avec 5 décès enregistrés. La majorité des nouveaux cas ont été détectés dans le camp de réfugiés d'Al Maghazi. Le virus aurait donc commencé à se répandre en dehors des centres de quarantaine mis en place par les autorités. La crise sanitaire menace un secteur public de la santé déjà fragile, qui dispose de peu de moyens et d'une capacité d'accueil limitée. Grâce à sa collaboration avec plusieurs ONG opérant en Palestine, le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères a, dès le début de la crise sanitaire, réagi en sollicitant ses partenaires afin d'identifier et de promouvoir des projets permettant de venir en aide aux populations locales affectées. C'est ainsi que dans le cadre de la programmation budgétaire pour les territoires palestiniens, d'environ 2,2 millions d'euros pour l'année 2020, 2 projets ont été rapidement mis en œuvre pour répondre spécifiquement à la crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19 dans la bande de Gaza : - à destination de l'ONG Palestinian Medical Relief Society : distribution d'informations et d'équipements sanitaires (masques de protection et gel hydro-alcoolique), à hauteur de 70 000 €; - à destination de l'ONG Première Urgence Internationale : prise en charge des patients de l'hôpital Al-Nasser, à hauteur de 500 000 €. D'autres projets, en coopération avec le Consulat général de France à Jérusalem, sont actuellement à l'étude, dont certains comportent une dimension de réponse à la pandémie de Covid-19 dans la bande de Gaza. Concernant sa programmation budgétaire pour 2021, le CDCS-COHS entend maintenir son effort pour venir en soutien aux populations vulnérables dans les territoires palestiniens. Par ailleurs, la France a accru son soutien politique et financier à l'UNRWA, qui agit en première ligne pour répondre aux besoins des réfugiés sur les plans sanitaire et humanitaire. La contribution de la France est ainsi passée de 8,6 millions d'euros en 2017 à 12 millions d'euros en 2018, puis à 20 millions euros en 2019, maintenus pour 2020.